

## Conseil Municipal du 5 juin 2020

---

Présents : Jean-Marc COULAUD, Daniel SAPET, Patrick MARGAND, Bernard-Régis MAGNOULOUX, Fabienne FROMENTOUX, Alain MESBAH-SAVEL, Axel CABLÉ, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSCH, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Jessica MOTTIN, Isabelle JUNIQUE

Absents : Catherine GAUTIER, Tanguy ANTRESSANGLE.

### 1) Délégation du maire

Voté à l'unanimité (13 voix pour sur 13 présents)

### 2) Indemnité de fonction du maire

Question sur le montant financier (en €) de l'indemnité ?

Réponse de Yann Brissart : indice mouvant, une valeur financière fixe ne peut être donnée.

Vote à l'unanimité (13 voix pour sur 13 présents)

### 3) Indemnité des adjoints

Question sur la baisse de l'indemnité de maire d'Alain Mesbah-Savel pour donner une indemnité supérieure à Agnès Orève ?

Réponse d'AMS : choix par rapport aux déplacements à Arche Agglo où AO aura la charge de représenter la commune.

Effet au 18 juin 2020.

Vote à l'unanimité (13 voix pour sur 13 présents)

### 4) Vote des commissions

#### ! Commission des marchés publics

Président : Alain Mesbah-Savel

Membres : Patrick Margand, Jean-Marc Coulaud, Jessica Mottin

Suppléants : Daniel Sapet, Bernard-Régis Magnouloux, Sylvain Bosc

Vote à l'unanimité (13 voix pour sur 13 présents)

### 5) Désignation des représentants de la Commune aux organisations

Gymnase de la Croix du Fraysse : Daniel Sapet (titulaire) Sylvain Bosc (suppléant)

Vote à l'unanimité (13 voix pour sur 13 présents)

### 6) Taux d'imposition

Maintien des taux 2019.

Question sur l'évolution des taux proposés au vote par rapport aux taux actuellement en vigueur ?

Réponse de YB : ils sont identiques, pas de changement.

### 7) Accord occupation du domaine public

Accordé à Cyril Marmey jusqu'au 30/09/2020 pour permettre l'installation d'une terrasse durant la période estivale.

### 8) Avenant au marché public de rénovation des sanitaires

Proposition de divers avenants financiers sur certains lots du marché. Montant lot par lot inférieur à 5%.

- Au regard de la somme des avenants et du montant notifié du marché, penser à regarder le contrat de l'architecte/MOE afin d'établir s'il est engagé sur le coût final des travaux.

- À noter que l'offre initiale de l'architecte était financièrement attractive (honoraires bien en deçà des moyennes du marché) ce qui n'incite pas à engager les discussions sur la robustesse des études.

Vote à l'unanimité ( 13 voix pour sur 13 présents)

## 9) Questions diverses

- ! Intérêt de certains commerçants/artisans/ habitants pour un compacteur à carton : intérêt limité si le projet au col de Fontayes voit le jour
- ! Vente de 2000m<sup>2</sup> de terrain constructible à ZA Lachaux par M. François Bombrun : la signature d'une servitude pour le lotissement des clôts dont les effluents se jettent sur le terrain sera à prévoir. Le propriétaire est au courant. À noter que si les 2000m<sup>2</sup> de terrain sont vendus, la ZA sera pleine.
- ! Jeannot Daudet/Christian Morfin (en charge du balisage des chemins de randonnée) : demande d'accompagnement par un conseiller municipal > Bernard Minodier est proposé, a accepté.
- ! Josy Bony (bibliothèque) : demande d'accompagnement d'un conseiller municipal > Isabelle Junique est proposée, a accepté
- ! Panneau lumineux : présentation du projet (Daniel SAPET)

Position : deux localisations possibles au niveau de la Mairie (devant et à gauche de la place de parking)

Deux sociétés consultées : IDS et PRISMAFLEX

Choix entre l'achat et la location.

Avantage à PRISMAFLEX, dont l'offre est moins-disante et qui assure une fabrication française

Points soulevés :

- Contrainte de localisation par rapport à la route : 70cm de retrait par rapport à la route + 3,5m par rapport à l'axe de la route.

2,3m - Contrainte de localisation par rapport au logement : le panneau ne peut pas faire moins de

- Attention au sous-sol : il y a un puits et un couloir sous la place de parking devant la Mairie, peu profond et pas compatible avec un socle en béton de 1m<sup>3</sup> > à confirmer lors d'une visite.

À venir :

- délibération à prévoir lors du prochain conseil pour l'achat du panneau à PRISMAFLEX (accord verbal unanime des conseillers sur cette option)

Compte-rendu par Jessica Mottin